

ASSEMBLÉE NATIONALE

3 avril 2023

VISANT À INTERDIRE LES VOLS EN JETS PRIVÉS - (N° 885)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 32

présenté par
M. Bayou**ARTICLE 2**

À la fin de l'alinéa 3, substituer aux mots :

« son entrée en vigueur »,

les mots :

« la promulgation de la présente loi ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.